



Direction départementale  
des territoires de l'Ain  
23 rue Bourgmayer CS 90410  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

*Service Prospective  
Urbanisme Risques*

# *Plan de prévention des risques*

## *Confluence Saône Reyssouze*

*Inondations de la Saône et de la Reyssouze*

### **Note de présentation**

**complémentaire pour la commune  
de Pont-de-Vaux**

VO pour rester annexé à notre  
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le:

04 JUIL. 2012



signé : Philippe GALLI

*Prescrit le 21 avril 2009*

*Mis à l'enquête publique  
Du 30 janvier au 3 mars 2012*

*Approuvé le 04 JUIL. 2012*



hydratec



**SOMMAIRE**

<b>1.Présentation de la commune et de son contexte naturel.....</b>	<b>4</b>
<b>2.Cartographie des aléas - résultats de la modélisation.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 La Saône.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 La Reyssouze à Pont de Vaux.....</b>	<b>5</b>
<b>3.Identification et caractérisation des enjeux.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé).....</b>	<b>5</b>
<b>3.2 Zones d'activités économiques.....</b>	<b>6</b>
<b>3.3 Équipements sensibles.....</b>	<b>6</b>
<b>3.4 Voiries.....</b>	<b>6</b>
<b>3.5 Zone d'expansion des crues.....</b>	<b>6</b>
<b>3.6 Document d'urbanisme.....</b>	<b>6</b>
<b>4.Transcription de la carte des aléas en carte règlementaire.....</b>	<b>6</b>
<b>5.Règlement.....</b>	<b>6</b>

La présente note de présentation complète le rapport de présentation principal du dossier, par des informations localisées ou spécifiques à la situation communale.

Les motifs d'élaboration du PPR Crues de la Saône sur la commune de Pont-de-Vaux, la méthodologie employée et notamment l'emploi, comme crue de référence, de la crue modélisée équivalente à la crue historique de 1840, la description du contenu du dossier de PPR sont à lire dans le rapport général.

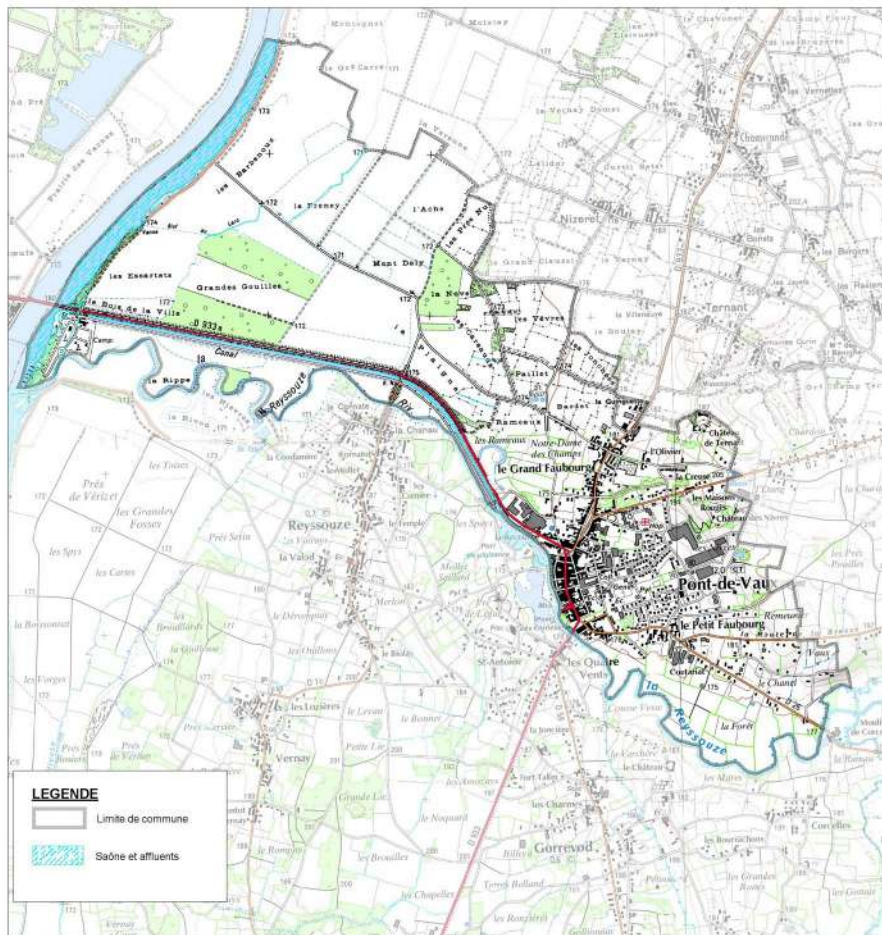
## 1. Présentation de la commune et de son contexte naturel

A la pointe nord-ouest du département, au pied de la Bresse dans le Val de Saône, Pont-de-Vaux, petite ville chef-lieu de canton, se trouve à 30 kilomètres au nord-ouest de Bourg, 15 au nord de Mâcon et au sud de Tournus.

Elle est reliée à Bourg par la RD 26 puis la RD 975, à Mâcon et Tournus par la RD 933 et à la RN 6, distante de 5 kilomètres, par la RD 933a.

Pont-de-Vaux est entourée des communes limitrophes suivantes : au nord-est, Saint Bénigne, au sud-est Gorrevod, au sud Reyssouze, à l'ouest Fleurville et Montbelley en Saône et Loire.

Plan de situation  
Commune de Pont de Vaux



Le territoire se trouve à la confluence de la Reyssouze, rivière bressane qui forme la limite sud, avec la Saône en limite ouest. Le bourg, à environ 3,5 km de la Saône, est reliée au cours d'eau par un canal à petit gabarit. Il abrite d'ailleurs un port de plaisance en expansion.

Son altitude varie de 173 (au bord de la Saône) à 205 mètres (haut du pied du plateau bressan).

Pont de Vaux compte aujourd'hui 2 130 habitants (recensement 2007) contre 2004 en 1999 soit une augmentation de la population de 6% en 8 ans.

Les cours d'eau susceptibles de présenter des risques pour la commune sont principalement la Saône et la Reyssouze dans sa limite avec Pont-de-Vaux.

Le territoire de la commune de Pont-de-Vaux est inondable à 80% par les crues cumulées de la Reyssouze et de la Saône (plus de la moitié de la zone urbanisée est concernée). La prévention et l'information des populations, notamment des nouveaux habitants, est donc un enjeu majeur pour cette commune.

Les ruissellements sur versants et les débordements des réseaux pluviaux ne sont pas pris en compte dans ce PPRI.

## **2. Cartographie des aléas - résultats de la modélisation**

### **2.1 La Saône**

Le phénomène de référence retenu pour la Saône est **une crue équivalente en débit à la crue de 1840, modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée**. Les cotes de référence ont été obtenues par une modélisation de la crue de 1840 sur un tronçon allant de Chalon-sur-Saône (Saône et Loire, PK 142) à Couzon (Rhône, PK 17).

Cette étude est largement développée dans le rapport de présentation de ce dossier.

Les cotes de la crue de référence ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône sur la carte d'aléa.

### **2.2 La Reyssouze à Pont de Vaux**

L'aléa Saône pour une crue de type 1840 est en majeure partie présent jusqu'aux abords du secteur du moulin de Corcelles et, la surcote due à la confluence avec la Reyssouze ne serait pas perceptible en cas de crue historique de la Saône.

L'impact des crues de la Reyssouze concerne exclusivement le sud de Pont de Vaux aux abords de la rivière (aléa faible, moyen ou fort).

La détermination de l'aléa a été faite à partir :

- des **cotes d'eau calculées dans l'étude HTV de 2011** selon l'hypothèse d'une crue type 1935 de la Reyssouze et d'une crue décennale de la Saône aux conditions actuelles d'écoulement,
- d'une **analyse hydrogéomorphologique complémentaire** réalisée à partir de cartes IGN et géologique, de photographies aériennes et de visites de terrain sur les zones ne présentant pas d'enjeux.

## **3. Identification et caractérisation des enjeux**

**Les enjeux concernés par les inondations sont décrits à partir de l'occupation du sol en zone inondable, et du zonage du PLU actuel.**

La cartographie des enjeux (centre urbain, zones urbanisées et zones d'expansion des crues) ainsi qu'une liste des enjeux ponctuels (administrations, services, activités, etc.) figurent sur la carte des enjeux.

### **3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé)**

- Le Bourg
- La Teppe
- Pré de chasse
- Pré doyen
- Moiroux
- Les Petites Granges
- Pré neuf
- La Verchère
- Le Grand Faubourg Sud

### **3.2 Zones d'activités économiques**

- Coutariat
- Pré Chapuisi
- La capitainerie

### **3.3 Équipements sensibles**

- Station d'épuration, Croix Touris

### **3.4 Voiries**

- RD 26, RD 933, RD 58, RD 933A, RD 46
- Voies locales.

### **3.5 Zone d'expansion des crues**

- Surface de la commune : 754 ha.
- La zone inondable par la Saône (crue de 1840) et par la Reyssouze (crue de 1935) couvre 80 % du territoire communal.

### **3.6 Document d'urbanisme**

- PLU approuvé le 14 décembre 2000, nouvelle révision prescrite le 15 juin 2006.

## **4. Transcription de la carte des aléas en carte règlementaire**

La méthodologie pour élaborer le plan de zonage règlementaire est décrite dans le rapport de présentation général.

A noter que plusieurs secteurs du Bourg sont couverts par la zone violette dévolue aux secteurs d'aléa fort en centre urbain.

## 5. Règlement

Il n'y a pas de règlement particulier à la commune de Pont-de-Vaux : c'est le règlement général du PPR "confluence Saône et Reyssouze" qui s'applique.

### Cotes de référence :

- ***Pour la Saône sur Pont de Vaux :***

Afin de faciliter l'exploitation du plan de zonage réglementaire et du règlement correspondant, les cotes de la crue de référence et de la crue centennale ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône.

**Le PK à prendre en compte pour la commune de Pont-de-Vaux est le PK 98.**

- ***Pour la Saône et la Reyssouze :***

La plus forte crue connue sur la Reyssouze a eu lieu en 1935.

Pour information, les cotes de référence pour la Reyssouze sont précisées entre chaque profil de la carte des aléas pour une crue type 1935 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement.

Dans les zones concernées à la fois par les crues de la Saône et de la Reyssouze, **la cote de référence est la plus haute des deux références. Celle de la Saône au PK 98 en l'occurrence, soit la cote de 176,60 mNGF** pour les zones figurées en aplats rouge, violet et bleu du plan de zonage.